



LE MAIRE



CHANTIER DE LA LIGNE 15 DU GRAND PARIS EXPRESS DIRIGÉ PAR LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

Madame, Monsieur, mes chers Concitoyens,

Depuis le 28 juin dernier, la Société du Grand Paris (SGP) a lancé une enquête publique pour le tronçon de la ligne 15 Ouest du métro du Grand Paris Express.

La création de cette ligne de métro concerne tout particulièrement notre ville puisque l'État a prévu d'aménager une station à Bois-Colombes et une autre en lisière de notre commune, à la gare de Bécon.

Comme je l'ai indiqué dans mon entretien au *Parisien* le 21 mai dernier, l'intérêt national de cette opération ne fait aucun doute, mais la manière dont la SGP entend, pour l'instant, procéder n'est ni satisfaisante sur la forme, ni acceptable sur le fond.

Sur la forme, la SGP a décidé de faire débiter l'enquête publique en pleines vacances scolaires, durant le mois de juillet, alors même qu'une partie de nos concitoyens sont absents. Sans tenter de procès d'intention à la SGP, rien n'est fait pour que la participation à l'enquête soit à la hauteur de l'enjeu. C'est la raison pour laquelle, **j'ai demandé au Préfet**, qu'après la trêve du mois d'août, cette consultation soit prorogée durant tout le mois de septembre et **qu'une réunion publique soit organisée à Bois-Colombes**.

Sur le fond, cette consultation des Bois-Colombiens me semble d'autant plus indispensable qu'en dépit de demandes réitérées, aucune garantie ne nous a été donnée sur le périmètre des travaux de la gare du Grand Paris Express de Bois-Colombes alors que différents scénarios sont envisagés. Ils impliquent plus ou moins d'expropriations sur des périmètres plus ou moins larges au simple motif de faciliter le déroulement du chantier.

.../...

Lors de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 6 juillet dernier, **j'ai invité l'ensemble des élus du conseil municipal, de la majorité comme de l'opposition, à demander solennellement à la SGP de s'engager formellement** sur les points suivants :

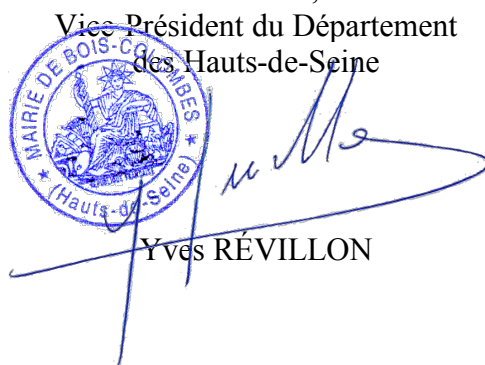
1. Tout doit être mis en œuvre pour limiter au maximum le périmètre du chantier de la gare.
2. Si des extensions nécessitent d'être envisagées sur un plan technique, elles doivent être pleinement justifiées et soumises aux habitants, notamment ceux qui sont directement concernés.
3. Une fois arrêté, le périmètre doit être définitivement stabilisé et ne plus donner lieu à des modifications ultérieures.
4. Les « mesures d'accompagnement renforcées » vis-à-vis des habitants les plus exposés aux nuisances doivent être précisées. Nous attendons notamment que la SGP précise les cas où les occupants se verraient proposer un relogement ou l'achat de leur bien immobilier et les conditions dans lesquelles ces opérations pourraient se dérouler.

Ces points sont essentiels et c'est pourquoi, au nom de l'ensemble des élus du conseil municipal, **j'invite tous les Bois-Colombiens à formuler les mêmes demandes auprès du commissaire enquêteur** en charge de l'enquête publique.

En tout état de cause, je ne manquerai bien évidemment pas de vous tenir informé de l'avancement de ce dossier. Vous pouvez compter sur ma détermination et celle de tous vos élus pour défendre les intérêts de Bois-Colombes et des Bois-Colombiens.

Bien à vous,

Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON

Pour participer à l'enquête publique

Dans l'attente de savoir si le Préfet répondra favorablement à la demande d'une réunion sur Bois-Colombes à la rentrée, vous êtes invités à faire part de votre avis de trois manières :

- assister à la réunion d'information et d'échanges organisée par la Société du Grand Paris jeudi 22 juillet, de 19h à 21h, à l'Espace Grande Arche, 1 parvis de la Défense ;
- consulter en ligne les dossiers et de déposer votre observation sur enquetes-publiques.com ;
- rencontrer le Commissaire Enquêteur lors de la permanence qu'il tiendra à l'hôtel de ville de Bois-Colombes le mercredi 21 juillet 2021 de 14h00 à 17h00.